

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie les petits zhiboux	Numéro de permis 2022020	Date d'inspection Le 04 juillet 2023	
Nom de l'établissement Garderie les petits zhiboux		Numéro de téléphone (506) 888-0063	
Adresse 642 Des Acadiens Boulevard Bertrand NB E1W 1G8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- La programmation est panifiée et documentée.

o Une discussion avec chaque éducatrice la documentation est de plus en plus acquise et fait partie de leur routine de planification.

- Les heures de formations ne sont pas tous complètes, discussion avec l'exploitante afin de lui rappeler que les heures doivent être complétées avant la fin décembre. De plus, quelqu'une des filles débute leur cours complet de la petite enfance en septembre.

- La discipline positive est utilisée en tout temps pendant ma visite.

Pendant ma visite, certains enfants dorment et les plus grands s'amuse dans la cafétéria de l'école. Par la suite, les plus grands se font crémer et se préparent pour aller jouer à l'extérieur.

original signé par
Sylvie Richardson

Le 04 juillet 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Danielle Brideau

Le 04 juillet 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date